



PLAN D'EAU COMMUNAL

de « La Chassagne »

Périodes d'ouverture :

- Détenteurs de la carte annuelle :

samedi 1^{er} mars 2025 à 8 H 00

► carte à prendre au secrétariat de mairie

du lundi au jeudi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30

à 17 H 30 et le vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de

13 H 30 à 16 H 30

OU à la permanence du samedi 22 février 2025

de 10 H 00 à 12 H 00

en mairie de Buxières-les-Mines

- Cartes journalières et mois

jeudi 1^{er} mai 2025 à 8 H 00